

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Groupement d'Intérêt Public Bourgogne Vigne et Vin (GIP BVV) - Fonctionnement 2017

La convention constitutive du GIP BVV, délibérée en Conseil de communauté du Grand Dijon le 12 février 2015, est inscrite dans la convention de partenariat « UniverCités » entre l'Université de Bourgogne, le Grand Dijon et la Ville de Dijon, délibérée le 8 octobre 2015 en conseil de communauté.

Le GIP BVV a pour mission de fédérer, développer et rendre visible l'ensemble de la recherche et de la formation sur la vigne et le vin en Bourgogne. Son objectif est de faire du territoire bourguignon une vitrine nationale et internationale d'excellence dans ce domaine. Pour ce faire, il coordonne les orientations stratégiques en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de formation sur la vigne et le vin, assure la veille, le traitement et la diffusion des informations et des données sur ce thème. Il a également une mission de représentation de la filière au niveau national et international.

L'Université de Bourgogne est la première université française à posséder un tel pôle de recherche pluridisciplinaire en matière de vigne et vin.

A la fois transversal et au plus proche de la réalité économique de la filière, le GIP BVV réunit les établissements de recherche, de formation, les acteurs socio-économiques et les collectivités (le Conseil Régional de Bourgogne, le Grand Dijon, le Grand Chalon, la CAMVAL, la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois).

Le GIP BVV est constitué sans capital. Cependant, une participation des membres au fonctionnement du GIP est demandée proportionnellement aux droits statutaires de chaque membre et pourra être apportée soit sous forme de participation financière au budget, soit sous forme de contribution en nature (mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel...).

Le Grand Dijon, en tant que membre, y participe à hauteur de 5 %.

Le programme prévisionnel des actions 2017 est le suivant :

- animation scientifique et socio-économique ;
- incitation à projets ;
- actions événementielles ;
- communication ;
- activité institutionnelle.

A ce titre, il est demandé une participation financière de fonctionnement au Grand Dijon de 6 500 € pour le fonctionnement 2017 conformément au plan de financement ci-joint.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 6 500 € au GIP BVV, afin de financer le programme d'actions énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0